

La

lettre

d'information

n° 10
janvier
2010



de Catherine Morin-Desailly
Sénatrice de la Seine-Maritime

Ce début d'année est pour moi l'occasion de vous adresser ainsi qu'à ceux qui vous sont proches mes meilleurs vœux. Malgré les difficultés que chacun peut rencontrer, que 2010 soit pour vous porteuse de joies et de satisfactions dans les domaines qui vous tiennent à cœur.

Cette année sera importante pour les élus locaux car va prochainement s'ouvrir au Sénat un débat majeur sur la future organisation territoriale de notre pays.

Chacun s'accorde à considérer que cette réforme s'impose, que l'on a vécu un empilement année après année des structures sans pour autant que l'efficacité soit au rendez-vous. Nos compatriotes ne savent plus qui fait quoi : communes, communautés de communes, pays, départements, régions, État... Il y a donc à la fois une exigence à renforcer, à démocratiser et à améliorer l'efficacité de l'action publique locale. Soyez assurés que c'est à l'aune des réunions que nous avons organisées en 2009 avec mes collègues parlementaires pour vous entendre sur le sujet, et à l'écoute de l'Association des Maires de notre département, que je participerai aux discussions dans les semaines à venir.

S'il s'agit de créer un nouveau modèle d'organisation territoriale capable de rivaliser avec ceux qui nous entourent au niveau européen, la dimension de proximité de l'action publique incarnée par les maires ne saurait être oubliée. Chaleureusement.

Catherine Morin-Desailly

Réforme des collectivités territoriales : 4 conditions nécessaires à la réussite du projet

Le 12 décembre dernier, Catherine Morin-Desailly a participé à Rouen à l'Assemblée générale de l'Association Départementale des Maires de la Seine-Maritime qui avait convié Gérard Larcher, Président du Sénat, venu parler de la réforme des collectivités territoriales. Constitution oblige, c'est au Sénat que débute l'examen de la future organisation territoriale. Si tous s'accordent sur la nécessité de cette réforme (empilement des structures, compétences enchevêtrées, démultiplication des interlocuteurs...), comme ses collègues centristes, **Catherine Morin-Desailly pense que quatre conditions doivent être réunies pour en garantir la réussite. Premièrement, le respect de l'équilibre des territoires entre zones urbaines et zones rurales doit être maintenu. D'autre part, il est impératif que l'autonomie fiscale des collectivités territoriales soit garantie, comme l'État s'y est engagé. Il faut également simplifier les structures et les compétences.** Le rapprochement des assemblées départementales et régionales, grâce aux conseillers territoriaux, permettra de clarifier les pouvoirs et d'organiser la complémentarité. Enfin, **la dernière condition repose sur l'expression du pluralisme des opinions politiques.** La réforme, au travers du



mode de scrutin retenu, doit permettre d'assurer la diversité des opinions politiques et la représentation des territoires. C'est une exigence démocratique. En tout état de cause, la réforme territoriale doit être aussi l'occasion d'engager une révision du statut de l'élu, élément essentiel de la démocratie locale. Le respect de ces quatre principes constituera le succès d'une réforme engagée qui doit éviter le piège d'une recentralisation des pouvoirs et la mise sous tutelle des collectivités.



Pour en savoir plus :
catherinemorindesailly.typepad.fr
www.senat.fr/evenement/reforme_des_territoires/index.html

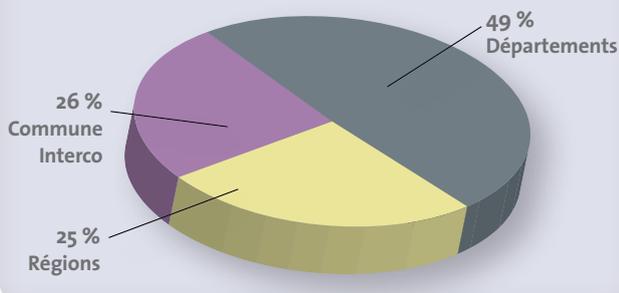
GRUPE DE L'UNION CENTRISTE

le nouveau centre

Fiscalité locale : une réforme sécurisée par le Parlement

Depuis le vote du projet de Loi de finances 2010, la taxe professionnelle est obsolète. Cette réforme s'imposait de manière urgente. Alors que la crise aggrave l'insuffisance de l'investissement en France et la désindustrialisation de nos territoires, nous ne pouvons plus accepter qu'un impôt pèse sur les investissements productifs avant qu'ils n'aient produit le moindre euro de richesse. Mais cette réforme risquait de réduire l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales. Au final, le lien entre cotisation et territoire est maintenu, l'autonomie préservée et une nouvelle répartition des ressources entre les collectivités est amorcée. Zoom sur la réforme.

Répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée



Le Sénat a apporté les gages de sécurité nécessaires aux collectivités pour que leurs ressources ne soient pas diminuées. La réforme de la Taxe professionnelle s'opérera en deux temps : en 2010 pour les entreprises ; en 2011 pour les collectivités.

La Contribution Économique Territoriale

La disparition de la Taxe professionnelle, est compensée par la création de la Contribution Économique Territoriale, composée de deux éléments :

- **Cotisation foncière d'entreprise (C.F.E.)** dont le taux est voté par la commune et/ou la communauté de communes. Aucune autre collectivité (département, région) ne la percevra.
- **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.)** qui correspond à la différence entre le montant des ventes d'une société et celui de ses achats (salaires, frais de fonctionnement,

bénéfice...). Elle est collectée au plan national au taux unique de 1,5 % auprès des entreprises dont le chiffre d'affaires excède 152 500 euros. Toutefois, les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 euros bénéficieront d'un dégrèvement intégral de leur impôt, et les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 500 000 et 50 millions euros bénéficieront d'un dégrèvement partiel, de sorte que la cotisation effectivement à leur charge sera conforme au barème prévu initialement, avec un taux progressif, à partir de 500 000 euros de chiffre d'affaires, de 0 % à 1,5 %. Son produit attendu est de 15,3 milliards d'euros.

Conséquences pour la fiscalité des communes et E.P.C.I.

- **En 2010** : Les communes et communautés de communes voteront les taux comme précédemment pour la taxe

d'habitation et les taxes foncières. Elles voteront également le taux de la nouvelle C.F.E.

L'évolution de son taux, égal à celui de la TP, ne peut évoluer à la hausse que dans la proportion décidée pour les impôts fonciers et la taxe d'habitation. Pour cette année de transition, les collectivités percevront une « compensation-relais ». Le Sénat a jugé important que cette compensation soit calculée en prenant en compte les bases les plus récentes, celles de 2010, et le taux le plus favorable, celui de 2009.

• **Dès 2011** : Les communes et leurs groupements seront intéressés à promouvoir le développement et l'accueil des entreprises. En plus des ressources fiscales dont il disposait auparavant, le bloc communal percevra la C.F.E. et 26,5 % de la

C.V.A.E., ainsi que la taxe d'habitation jusque-là perçue par les départements. Elles percevront également 50 % des impôts forfaitaires sur les entreprises de réseaux énergétiques.

Des ressources sécurisées

En 2011, si le produit de ces différentes ressources excède les ressources antérieures, l'écart sera prélevé au profit d'un fonds national de garantie individuelle de ressources. Dans le cas inverse, le fonds couvrira la moins-value. L'État se portera garant de l'équilibre global. Le produit de C.V.A.E. perçu par les collectivités évoluera en fonction de la valeur ajoutée, donc de la croissance. Le dispositif retenu par le Sénat évoluera de façon dynamique à la faveur du bloc communal.

Pour en savoir plus :

catherinemorindesailly.typepad.fr

www.senat.fr/dossierleg/pjlf2010.html

Les rendez-vous législatifs : des garanties supplémentaires apportées par les Sénateurs

- **Avant le 1^{er} juin 2010** : Au vu des simulations détaillées fournies par le gouvernement, le dispositif sera ajusté.
- **Au terme de la réforme des collectivités territoriales** : La fiscalité locale sera mise en cohérence avec la nouvelle répartition des compétences. La dotation globale de fonctionnement sera revue afin de renforcer sa vocation péréquatrice.
- **Décembre 2010** : L'examen du projet de loi de finances pour 2011 sera l'occasion de mesurer et éventuellement corriger les effets de la réforme pour les années à venir.

Les défis du Grand Paris

Catherine Morin-Desailly s'est entretenue récemment avec Christian Blanc, Secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale, sur le projet du Grand Paris et les enjeux pour la région normande. La sénatrice a plaidé pour que la Normandie puisse bénéficier des investissements et des retombées économiques, notamment en termes d'aménagement du territoire et d'emplois, pour ne

pas être assimilée à une simple périphérie de l'Île-de-France. Le Grand Paris, précisément, repose sur la mobilisation qui permettra de développer l'axe Seine autour d'un projet écoresponsable et de valoriser les atouts d'une Normandie réunifiée autour du réseau Rouen-Caen-Le Havre. Une coopération renforcée et plus développée pourrait déboucher très rapidement sur des réalisations

ferroviaires dont le TGV normand. La volonté politique est de réaliser le projet du Grand Paris dans la perspective de la réunification de la Normandie, elle-même porteuse d'une vraie ambition pour le territoire. La Normandie est naturellement ouverte sur le monde et dispose de potentialités inexploitées sous ces conditions. Le Grand Paris serait une occasion de les développer.

Poursuite des visites de cantons à Neufchâtel



Visite de la fromagerie Monnier de g. à d. : Jean-Luc Cornière (Directeur Général des services de Neufchâtel-en-Bray), Dany Minel, Catherine Morin-Desailly, Mme Monnier, Xavier Lefrançois, Willy Lamule (Maire de Saint-Saire).

Le 4 décembre dernier, à l'occasion de sa visite à Neufchâtel, Catherine Morin-Desailly a pu apprécier la variété des entreprises qui font le tissu économique local du canton (Entreprise Cordonnier, Société Leblond-Delienne, Fromagerie Monnier). Cette visite a été l'occasion d'un échange avec les entrepreneurs : répercussions de la crise économique, questions de formation, de débouchés... Avec le concours de **Xavier Lefrançois, Maire de Neufchâtel-en-Bray** et en présence de **Dany Minel, Conseiller général, Catherine Morin-Desailly** a également pu, en fin d'après-midi, échanger avec les élus locaux sur les sujets d'actualité.

Évitons la fracture du numérique

Le développement rapide des technologies numériques a permis de révolutionner notre manière de travailler, d'apprendre, de nous informer de nous divertir... Il ne doit cependant pas signifier l'exclusion d'une partie de la population, faute d'avoir su anticiper les défis techniques qui se posent. Il faut **éviter une nouvelle fracture, dite « numérique »**.

• Loi relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur

Adoptée en 2007, revue en 2009, cette loi garantit l'installation de 1626 émetteurs assurant une couverture de 95 % de la population et un fonds de soutien pour l'équipement des ménages qui pourraient se situer dans une zone d'ombre.

• Loi relative à la lutte contre la fracture numérique

En discussion au Sénat en décembre dernier, Catherine Morin-Desailly est intervenue pour défendre l'extension de l'internet haut débit sur l'intégralité du territoire. La loi prévoit les garanties nécessaires (financières et techniques) permettant d'atteindre l'objectif de couverture des 100 % de la population à l'horizon 2012.

Pour en savoir plus : catherinemorindesailly.typepad.fr
www.senat.fr/dossierleg/pjl05-467.html#objet_texte_complet
www.senat.fr/dossierleg/ppl08-394.html

Retour sur...

■ Le prix du style



Catherine Morin-Desailly en compagnie de Philippe Delerm.

Le 11 décembre dernier, sous le patronage de Catherine Morin-Desailly, s'est tenue au Sénat la remise du « Prix du Style » qui récompense chaque année une œuvre francophone. Ce fut l'occasion d'échanger avec de nombreux écrivains, membres du jury, dont le normand Philippe Delerm.

■ Le soutien à la recherche

Le 30 novembre dernier, Catherine Morin-Desailly est intervenue lors de l'examen en séance du budget « Recherche et enseignement supérieur ». Elle a plaidé en faveur d'une labellisation par l'INSERM des centres pluri-thématiques, associant des chercheurs fondamentaux tels que le Centre Henri Becquerel (Centre régional de Lutte Contre le Cancer pour la Seine-Maritime) et l'Institut Hospitalo-Universitaire de Recherche Biomédicale de Rouen (neurologie, cardiologie et cancérologie) qui effectuent un travail remarquable.

■ L'école numérique rurale

Le dispositif « école numérique rurale », connaît un tel succès en Seine-Maritime, que les demandes dépassent l'enveloppe initialement allouée au rectorat par le Ministère de l'Éducation. Catherine Morin-Desailly a saisi Luc Chatel afin de solliciter une augmentation de la dotation permettant de répondre à ces demandes.

Aménagement du territoire



Catherine Morin-Desailly est particulièrement attentive à deux dossiers qui concernent l'avenir de notre département.

• La desserte ferroviaire

Le 25 août dernier, le Président de la République annonçait la réalisation d'une ligne ferroviaire mettant Rouen à

45 minutes et Le Havre à 1 h 15 de Paris. Pour mener à bien ce projet un comité de pilotage, présidé par le préfet Duport en charge du dossier, a été instauré et s'est réuni le 22 décembre dernier. Il a vocation à étudier le meilleur tracé et le choix le plus adapté pour l'emplacement de la nouvelle gare de Rouen. Catherine Morin-Desailly qui, comme bon nombre de ses collègues parlementaires, a participé à cette première réunion, souhaite que ce projet serve à l'ensemble des Haut-Normands et participe au désenclavement de la région.

• Liaison A13-A28 / Le contournement Est

Le 15 octobre dernier, Dominique

Bussereau, Secrétaire d'État chargé des Transports, a profité de sa venue à Rouen pour indiquer que la liaison A13-A28/ le contournement Est serait inscrite au Schéma National des Infrastructures de Transport. Au regard de ce que les habitants de l'agglomération rouennaise endurent quotidiennement (engorgements, pollution, nuisances sonores exceptionnelles...) la concrétisation de ce projet est très attendue. Rappelons que Rouen reste la seule agglomération de France qui ne dispose pas d'un périphérique complet. Ainsi serait également achevé en continu l'axe Calais-Bayonne.

La Lettre

À la rencontre des agriculteurs



Le 16 octobre dernier, Catherine Morin-Desailly et plusieurs de ses collègues parlementaires, ont tenu à rencontrer les agriculteurs à l'occasion d'une manifestation qu'ils avaient organisée. À l'issue de la réunion avec la Fédération nationale des syndicats d'exploitants

agricoles et l'association des Jeunes Agriculteurs, les Députés et Sénateurs UMP et Nouveau Centre ont voulu témoigner leur solidarité aux professionnels confrontés à une situation préoccupante. Les parlementaires souhaitent la mise en place de mesures urgentes pour

répondre aux difficultés financières actuelles qui risquent de remettre en cause le devenir de nombreuses exploitations. Les élus entendent apporter leur contribution pour que des dispositions et des orientations permettent aux agriculteurs d'exercer durablement une profession qu'ils ont choisie et qui assure depuis toujours avec des produits de qualité, la couverture des besoins alimentaires de la population. **La loi de modernisation de l'agriculture en débat en janvier au Parlement en sera l'occasion.**

Pour une information en continu, inscrivez-vous à la newsletter catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Coordonnées de Catherine Morin-Desailly

Permanence de Seine-Maritime

8 bis, rue Alsace-Lorraine - 76000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 - Fax : 02 35 71 14 85
catherine.morindesailly@wanadoo.fr
Collaborateurs : Pauline de Kergal, Olivier Prevost, Alexis Fourmont

Au Sénat

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Tél. : 01 42 34 29 95 - Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr
Collaboratrice : Fanny Morvan

à noter

■ Table ronde sur l'avenir de la radio

Le 15 janvier prochain, à l'initiative de Catherine Morin-Desailly, présidente du groupe d'études Médias et Nouvelles Technologies, une table ronde sur l'avenir de la radio se tiendra au Sénat et réunira les principaux acteurs du secteur.

■ La réforme des collectivités territoriales :

Sénat : À partir du 19 janvier, les sénateurs discuteront en séance du projet de loi relatif à la réforme des collectivités territoriales.

Sénat : Courant mars 2010, les sénateurs discuteront en séance du projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale.

■ 1^{res} Rencontres parlementaires sur l'Économie numérique

Organisées par Jean Dionis du Séjour, député Nouveau Centre, le 16 février prochain à l'Assemblée Nationale, Catherine Morin-Desailly interviendra sur la thématique « Quel développement de l'accès au numérique ? »